

Appel à candidatures

Le Département du Nord met à disposition environ 12 ha de terrains pour une gestion par éco-pâturage ou par fauche de ses Espaces Naturels du Nord

Sur plus de 3 400 ha de sites naturels, 420 ha font déjà l'objet de partenariats agricoles pour une gestion durable et équilibrée des écosystèmes, par pâturage ou fauche.

Le Département a mis en place un Conseil des Partenariats agricoles et ruraux, avec la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais, la Maison de l'Élevage du Nord et Espaces Naturels Régionaux, au titre des actions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), visant à développer des partenariats agricoles « gagnant-gagnant » sur ses espaces naturels et à promouvoir les races régionales.

Une attention particulière sera portée sur les candidatures respectant les critères suivants :

- ▶ Une proximité entre les exploitations agricoles et les sites,
- ▶ La valorisation des races locales (bovins : Rouge Flamande et Bleue du Nord / ovins : moutons Boulonnais),
- ▶ Des agriculteurs en projet d'installation et/ou à temps plein,
- ▶ Des pratiques respectueuses de l'environnement.

**Vous êtes en projet d'installation ou éleveur dans le Douaisis,
Le Département du Nord recherche des partenaires sur le site suivant :**

MARAI D'ARLEUX (1,1 ha)

Commune : **ARLEUX**

Superficie : 1,1 ha

Descriptif du site/Nature des terrains :

Végétation herbacée, riche en orties.
Pas de point d'eau.
Clôturé.

Pratique de gestion recherchée : Pâturage et/ou fauchage

Attentes du gestionnaire : Bovin (environ 2 à 3 en fonction de l'âge), soit 1,8 UGB/ha.
Apport d'eau nécessaire, pas d'intrants

Période de l'opération de pâturage: De mi-avril à mi-octobre

Période de l'opération de Fauchage : mi-juin à mi-juillet
Mi-août à mi-septembre si la repousse et/ou la portance des sols le permet.



Pour tout renseignement, contacter avant le 15 février 2024 :

Département du Nord – Service Agriculture, Eau et Environnement
Claire DUFRENOIS

Tel : 03 59 73 02 89 / claire.dufrenois@lenord.fr